

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 février 2012

L'an deux mil onze, le 23 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, BRAGANTI Karine, ANDRE Jean Paul, CARRION Adèle, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, LANTHEAUME Christiane, PEDEUX Françoise, POURCHERE Jean-Daniel, SANTONAX Martial

Absents et excusés : AVALLET Michèle, HUREL Noël

Secrétaire de séance : BRAGANTI Karine

Date de convocation : le 16 février 2012

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le maire en rappelle néanmoins, les grands titres et les délibérations prises lors de ce conseil.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour du présent conseil peut être développé :

- Délibération "autorisation de dépenses d'investissement avant vote du Budget"
- Délibération approbation du Compte administratif 2011
- Délibération approbation du Compte de Gestion 2011
- Débat d'orientation Budgétaire
- Compte-rendu délégués
- Urbanisme
- Courriers
- Questions diverses

Délibération "autorisation de dépenses d'investissement avant vote du Budget"

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vu l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2012,

- **Autorise** Madame le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissements à compter du 1^{er} janvier 2012 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2011, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces crédits seront repris dans le cadre du vote du Budget Primitif 2012.

- Article 204182 : **388 €** Schéma directeur assainissement zonage eaux pluviales.
- Article 2031 : **5920 €** Frais d'étude Bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité.

Délibération approbation du Compte administratif 2011

Sous la présidence de **Monsieur DANZO Daniel**, Adjoint aux finances, **Monsieur GAS Marcel**, nous présente les comptes. Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2011 qui s'établit ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	408 693,76 €	510 582,86 €
Investissement	119 213,40 €	162 107,00 €

Hors de la présence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions votent le compte administratif du budget communal 2011.

Délibération approbation du Compte de Gestion 2011

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	205 825,00	515 970,00	721 795,00
Titres de recettes émis	162 107,00	510 582,86	672 689,86
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	162 107,00	510 582,86	672 689,86
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	205 825,00	515 970,00	721 795,00
Mandats émis	119 213,40	410 759,26	529 972,66
Annulations de mandats	0,00	2 065,50	2 065,50
Dépenses nettes	119 213,40	408 693,76	527 907,16
Résultat de l'exercice			
Excédent	42 893,60	101 889,10	144 782,70
Déficit			

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-12 et L2121-31,
Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2011 présenté par le receveur municipal,

Le Conseil municipal de la commune de Primarette,

Après avoir entendu le Compte de gestion de l'exercice 2011, présenté par Monsieur DANZO Daniel, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré par 11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Débat d'orientation Budgétaire

Il faut réfléchir aux orientations budgétaires pour 2012. De nombreux points sont évoqués :

- Réfection de la toiture de l'église pour environ 50 k€
- Mise en conformité des bâtiments pour l'accessibilité
- PAV : aménagement autour des PAV (entrée du village et aux cochers)
- Voirie : définition des routes prioritaires (suite aux dégâts de l'hiver) ; poursuite des travaux Rue du Lavoir (un devis de 14 k€ a été transmis par le syndicat de Voirie).
- Stade : Porte à modifier ; révisions de l'électricité, nettoyage et rafraichissement des vestiaires; entretien du terrain (envahi par les taupes) et mise aux normes de celui-ci.
- Réfection des ponts : contacter l'entreprise Marchand pour avoir des devis
- Ecoles : voir les demandes suite au conseil d'école du 1 mars.

Il est demandé aux différentes commissions de réfléchir aux besoins matériels et de faire remonter les informations avant la prochaine commission Finances du 15 mars.

Urbanisme

DP : Cédric Musso pour un abri de jardin démontable.

CU : demande d'information par un notaire pour division de terrain

A compter du 1 mars, les nouvelles normes d'urbanisme rentrent en vigueur.

Comptes-rendus des Délégués

CCTB Syndicat de voirie

Si un budget est affecté cette année à la voirie, les travaux décidés en 2010 seraient programmés. Pour Primarette, il s'agit de poursuivre la réfection du chemin de Champ Dames. Toutefois, le devis devra être réactualisé puisqu'il date de 2010.

CCTB Communication

Il a été décidé à la dernière commission de faire un effort de communication autour de la CCTB afin d'éviter la confusion CCTB / Ville de Beaurepaire lors de la parution d'article dans le Dauphiné Libéré notamment. Une proposition de budget pour 2012 a été faite.

CCTB NTIC

La réunion a eu lieu au Cyber centre de Beaurepaire afin de présenter la structure. Une démonstration de vidéo-projecteurs interactifs a été faite lors de la dernière réunion. D'un coût de 1300 € HT (prix éducation), ces VPI peuvent remplacer les actuels TBI installés suite au plan ENR dans une partie des écoles du canton. Une proposition de budget pour 2012 a été faite.

Questions diverses

CCTB : Jean Paul André demande que les membres du conseil municipal soient destinataires des CR des conseils communautaires.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 22h15.

Le prochain conseil aura lieu le JEUDI 29 Mars 2012 à 18h30.